



ASSISTANCE
MÉCANIQUE
SERVICE

✓ Garantie 12 Mois

✓ Moins de 10 ans et moins de
200 000 km

✓ Tous Risques Sauf
(Moins de 100 000 km et moins de 5 ans)

✓ Couverture complète
(De 100 001 à 150 000 km ou entre 5 et 7 ans)

✓ Moteur, Boite, Pont & organe de sécurité
(De 150 000 km à 200 000 km ou entre 7 et 10 ans)

GARANTIE LINGOT

• Garantie Tous Risques Sauf

L'ensemble des pièces est couvert par ce contrat, à l'exclusion des organes, composants et opérations cités ci-après:

PIÈCES EXCLUES:

- La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (en cas de toit ouvrant électrique, son moteur est couvert), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière, le toit amovible et les organes affectés à ce dernier.
- Les dommages causés par la corrosion.
- Les pneumatiques et jantes.
- Les vitres, lunettes (dégivrantes ou non) rétroviseurs (en cas de rétroviseurs électriques seuls les moteurs sont couverts), phares, feux.
- Les disques (freins et embrayage), les tambours, les plaquettes et garnitures de freins.
- L'échappement (pot, silencieux et tubes) catalysés ou non.
- Les amortisseurs, sauf en cas de casse fortuite.
- Les bougies et bougies de préchauffage.
- Toutes les durits, les courroies (la courroie de distribution est exclue, à moins qu'elle n'ait été remplacée selon les recommandations du constructeur), canalisations, flexibles, câbles, câblages et tous les faisceaux.
- Tous les filtres.
- Les réservoirs.
- Les pédales, les leviers de vitesses et de frein à main, les ceintures de sécurité et système airbag.
- La batterie, les fusibles, les ampoules. L'autoradio, lecteur CD, lecteur DVD, chargeur CD, écran vidéo, l'installation audiophone, les antennes et leurs moteurs, téléphone de voiture, allume-cigare.
- L'installation antiviol, le système de verrouillage de direction, et les serrures mécaniques.
- Carte magnétique de démarrage (une seule sera prise en charge pendant toute la durée de validité du contrat).
- Tous les joints, (le joint de culasse est couvert).
- Toute installation non nécessaire au fonctionnement normal du véhicule (GPS, installation informatique ...), les installations radio, vidéo, hifi.
- Installation GPL
- Pour les camping-cars: La cellule et ses composants.

• Garantie Risque Dénommé Complète

PIÈCES COUVERTES:

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes: chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints)
- **DANS LE TURBO** (Sauf conduits et durits)
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT**: Radiateurs d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermocontact, motoventilateur de refroidissement, joint de culasse (sauf conduits et durits).
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
 - Boîte de vitesses mécanique: Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchro, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive).
 - Boîte de vitesses automatique: Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).
- **DANS LE PONT**: Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).
- **DANS LE SYSTEME DE TRANSMISSION**: Arbre longitudinal (sauf flectors), transmissions, soufflets, paliers.
- **DANS LE SYSTEME D'ALIMENTATION - CARBURATION**: Carburateur, pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de gestion (calculateur uniquement).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE**: Alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais-lanceurs, moteur essuie-glaces, moteur lève-vitres, moteur toit ouvrant, cellule électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobines.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE**: maître-cylindre, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électro-pompe ABS ou ABR, système hydraulique de suspension (sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durits).
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION**: Crémaillère, vérins de direction, pompe d'assistance (sauf conduits et durits).
- **PIECES**: Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, **ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE**.

•Garantie Risque Dénomé Moteur / Boîte / Pont

PIÈCES COUVERTES :

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes: chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints).
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : Joint de culasse
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
 - Boîte de vitesses mécanique: Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchro, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive),
 - Boîte de vitesses automatique: Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).
- **DANS LE PONT**: Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE** : Démarreur, alternateur uniquement.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE** : maître-cylindre de freins uniquement.
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION** : crémaillère uniquement.
- **PIECES** : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES NIVEAUX DE GARANTIE

Quel que soit le niveau de garantie applicable, le contrat exclut les opérations suivantes :

- Les petites fournitures, les consommables, les ingrédients non nécessaires à la remise en état d'une pièce couverte, ni les éléments inhérents à l'entretien du véhicule.
- Les essais,
- Les opérations d'entretien,
- l'équilibrage des roues
- Les réglages non occasionnés par une panne garantie.

• INGREDIENTS

Les ingrédients sont pris en charge uniquement si nécessaires à la remise en état, suite à la défaillance d'une pièce garantie.

• MAIN-D'OEUVRE

Barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. La main-d'œuvre afférente à la recherche de panne ne sera acceptée que pour les pièces prises en charge, et dans la limite de 0 h 30 maximum.

ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé en considération de la garantie applicable, déterminée en fonction de l'âge ou du kilométrage du véhicule **au jour du sinistre** selon le détail qui suit :

Véhicules jusqu'à 100000 km ou de moins de 5 ans	Véhicules de 100 001 à 150 000 km ou de plus de 5 ans et de moins de 7 ans	Véhicule de 150 001 à 200 000 km ou de plus de 7 ans et moins de 10 ans
(1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre	(1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre	(1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre

Garantie Tous Risques Sauf

Valeur vénale du véhicule,
à dire d'expert, au jour,
du dernier sinistre

Garantie Risque Dénomé Complète

2280,00 € TTC par intervention

Garantie Risque Dénomé Moteur/Boite/Pont

1 524,49 € TTC par intervention